

**Compte rendu de deux Task Force du Groupe
NACE-CPA d'Eurostat**

Luxembourg, 10 et 11 juin 2008

Dossier suivi par :
Marie-Madeleine Fuger
Tél. : 01 41 17 66 35
Fax : 01 41 17 68 49
Mél : marie-madeleine.fuger@insee.fr
Et Michel Lacroix
Tél. : 01 41 17 52 72
Fax : 01 41 17 68 49
Mél : michel.lacroix@insee.fr

Paris, le 16 juin 2008
N° 303/DG75-D201 /

REDACTEUR : *Marie-Madeleine Fuger et Michel Lacroix*

PARTICIPANTS : Eurostat-Unité 02 (Gouvernance statistique, qualité et évaluation),
Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Espagne, Finlande, France
(Marie-Madeleine Fuger, Michel Lacroix), Pays-Bas, Pologne, Portugal

TYPE DE COMPTE RENDU :

<i>Pour avis</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Définitif</i>	<input checked="" type="checkbox"/>

DESTINATAIRES :

INSEE : *Mme Madinier
MM. Cuneo, Mordant, Lacroix T.
Mme et MM. les Directeurs
Mmes et MM. les Chefs de Département de la DSE, de la DESE, de la DSDS*

SSM : *Mmes et MM. les Chefs de SSM*

*Pour information : Ce compte rendu sera diffusé sur le site web du CNIS <http://www.cnis.fr> (Rubrique
Agenda -> Instances : CNNES -> juin 2008 : réunion du Groupe NACE-CPA d'Eurostat)*

Deux Task Forces consécutives du Groupe de travail NACE-CPA animées par Eurostat se sont réunies à Luxembourg les 11 et 12 juin 2008. La première était consacrée à la rédaction de l'introduction de la CPA 2008 et la seconde à la révision de la table de passage entre les produits commercialisés et les formes de commerce.

1. Task Force consacrée à l'introduction de la CPA 2008

Le Groupe NACE-CPA a décidé lors de la réunion du groupe d'avril 2007 qu'une nouvelle introduction de la CPA était nécessaire. En effet, d'une part l'introduction de la CPA réalisée pour la CPA 1996 n'avait pas été révisée pour la CPA 2002, d'autre part la CPA 2008 est assez différente de la CPA 1996 pour plusieurs raisons : nouvelle structure de la NACE, nouvelle CPC, nouvelle nomenclature douanière (SH), nouveaux produits (constructions, originaux, services industriels, etc.). Eurostat a donc constitué une TF comprenant l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, les Pays-Bas et le Portugal pour rédiger cette introduction. La première réunion a permis de définir le contenu et la structure de cette introduction, de répartir le travail entre les pays membres de la Task Force et de définir un calendrier. La version finale devrait être adoptée à la fin de l'année 2008.

Le projet comporte les parties suivantes :

- I. Introduction et historique
- II. Principes et méthodes
- III. Interprétation et règles de classement
- IV. Relations entre la CPA et les autres nomenclatures
- V. Applications/utilisations de la CPA
- VI. Changements entre la CPA 2002 et la CPA 2008
- VII. Annexes

La France aura la responsabilité du chapitre II - Principes et méthodes qui se décompose en :

1. Principes de la CPA (en collaboration avec les Pays-Bas)
2. Les raisons du lien entre NACE et CPA
3. Les particularités de la CPA par rapport à la CPC
 - i. différences entre CPA et CPC
 - ii. comparaison des principes sous-jacents à la CPA et à la CPC
4. Les points spécifiques
 - i. produits particuliers : déchets, produits agricoles et des IAA, constructions, services industriels, originaux, produits copyrightés et licences
 - ii. produits sans correspondance avec le SH
 - iii. exceptions par rapport à la CPC
 - iv. exceptions par rapport à la NACE : culture et élevage associés, pêche, meubles, construction, commerce de détail

Une première version de ce chapitre devra être transmise à Eurostat fin août 2008.

2. Task Force consacrée à la table de passage entre commerce et produits commercialisés

Une table du commerce décrite par les produits commercialisés a été réalisée vers la fin des années 90 ; celle-ci est basée sur la CPA 1996. Cette table indique pour chaque CPA « bien » les principales CPA de commerce (intermédiaire du commerce, gros et détail) où elles sont commercialisées. Un tour de table de l'ensemble des participants (Autriche, Belgique, Bulgarie, France, Pays-Bas, Pologne et Portugal) a confirmé l'intérêt porté à cet outil : aide à la codification des CPA commerciales ou pour les enquêtes et utilisation pour la mise au point d'index. La Task Force va donc construire un outil similaire pour la CPA 2008.

Les principes de l'élaboration de la table tels qu'ils étaient adoptés pour la table sur la CPA 1996 ont été rappelés et discutés. La table ne doit pas se limiter aux CPA relevant des divisions 01 à 32, les produits tels que livres, disques, téléchargements devraient faire partie du champ. Il va de soi que les CPA de services industriels sont exclues du champ. La suite des travaux permettra de circonscrire de manière définitive le champ de la table.



L'ensemble des participants s'accordent sur le fait que tous les produits ne font pas systématiquement l'objet de commerce de détail. A l'inverse, tous les produits, sauf cas particulier, sont concernés par les formes de commerce décrites en division 46.

Quasiment tous les produits destinés à la consommation des ménages peuvent se retrouver dans la vente sur éventaires et marchés. La même remarque est vraie pour le commerce sur internet. Se pose alors la question de décrire l'ensemble des produits distribués. Un choix exhaustif conduirait à retenir l'ensemble des produits potentiellement concernés par type de commerce, mais on s'oriente plutôt vers la sélection des produits dont la vente est significative par type de commerce. Le problème se pose également pour les classes de commerce non spécialisé, par exemple 46.39 ou 46.90.

Une méthode de travail et un calendrier indicatif ont été adoptés pour la suite :

- les pays membres sont invités à lister les CPA hors des classes 01.11 - 32.99 susceptibles d'être décrites dans la table (fin juin)
- Eurostat transpose la table basée sur la CPA 1996 en CPA 2008 (fin juillet) en tenant compte des nouvelles CPA proposées par la TF et en appliquant les principes retenus au cours de la TF:
- Mise à disposition de la table à l'ensemble de la TF et répartition du travail au sein du groupe (fin juillet)
- Les membres de la TF transmettent leurs observations et propositions à Eurostat (fin septembre)
- Consolidation par Eurostat de l'ensemble des réactions (fin octobre) pour soumission aux membres de la TF
- Eurostat recueille les commentaires finaux de la TF (fin novembre)
- Consolidation finale par Eurostat (fin décembre 2008)
- Consultation du Groupe NACE-CPA
- Diffusion via RAMON

